



Conseil métropolitain du 30 septembre 2024 « Agir sans relâche pour les mobilités d'avenir et la solidarité »

Sommaire

MOBILITES D'AVENIR : LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ADOPTE SON PLAN DE MOBILITE 2035.....	3
LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE (LNPN) : LA METROPOLE REAFFIRME SON SOUTIEN AU PROJET ET CONTINUE DE FINANCER LES ETUDES	5
FRET FLUVIAL : PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE DISTRIBUTION URBAINE A PARTIR DU FLEUVE	6
LES TRANSPORTS EN COMMUN SERONT 'GRATUITS' CERTAINS JOURS DE LA FOIRE SAINT-ROMAIN ET LES WEEK-ENDS PRECEDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE	7
FACIL CULTURE : 20 MILLIONS D'€ SUPPLEMENTAIRES POUR SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS CULTURELS COMMUNAUX	7
LA METROPOLE LANCE UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR ENGAGER L'EMBELLISSEMENT ET L'APAISEMENT DU PONT BOIELDIEU.....	8
TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE : 15 000 € À L'ASSOCIATION ROUEN SOTTEVILLE ACTION LOCALE D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI (ROSALIE)	9
LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE S'ENGAGE AUX COTES DE SOS MEDITERRANEE.....	9
SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT LES PROJETS PORTES PAR LES COMMUNES A HAUTEUR D'ENVIRON 2 MILLIONS D'EUROS.....	10

Lundi 30 septembre 2024

Conseil métropolitain du 30 septembre 2024 « Agir sans relâche pour les mobilités d'avenir et la solidarité »

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 30 septembre 2024 de nombreuses mesures fortes en faveur de la transition social-écologique. Déploiement d'un ambitieux Plan de mobilité à horizon 2035, financement des études et soutien renouvelé à la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, projet d'aménagement d'une plateforme de distribution urbaine à partir du fleuve, 'gratuité' des transports en commun certains jours de la Foire Saint-Romain et les 3 week-ends précédant les fêtes de fin d'année... La Métropole a de fortes ambitions en matière de mobilités d'avenir ! Un tout nouveau fonds de 20M d'€, le FACIL Culture, est créé pour soutenir les projets culturels communaux. Un concours de maîtrise d'œuvre est lancé pour l'embellissement et la renaturation du Pont Boieldieu. La Métropole engage par ailleurs des actions de solidarité essentielles : soutien à l'association Rouen Sotteville Action Locale d'Initiative pour l'Emploi (ROSALIE), pour bâtir un Territoire zéro chômeur de longue durée, engagement aux côtés de SOS Méditerranée... La Métropole déploie enfin près de 2M d'€ pour soutenir des projets structurants portés par les communes du territoire.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « La Métropole agit sans relâche pour les mobilités d'avenir et la solidarité. Nous adoptons un Plan de mobilité à horizon 2035, en investissant massivement en faveur des transports en commun, du vélo, du covoiturage et du train... Pour le pouvoir d'achat, pour le climat et pour la santé des habitants. Nos objectifs sont clairs : améliorer les solutions de mobilités et les connexions entre elles, partout sur le territoire. Nous souhaitons plus de 'gratuité', et plus de simplicité pour se déplacer.

Nous continuons de financer les études pour la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, et réaffirmons notre entier soutien à ce projet essentiel pour le territoire. Nous engageons par ailleurs le projet d'aménagement d'une plateforme de distribution urbaine au pied du pont Guillaume-le-Conquérant, laquelle réceptionnera des marchandises par bateau, pour permettre de les livrer en ville... en vélo ! Toujours sur le front des mobilités, nous étendons la 'gratuité' des transports en commun les mercredis, dimanches et jours fériés lors de la Foire St Romain, et les trois dimanches de décembre précédant les fêtes de fin d'année. C'est un coup de pouce aux forains et aux commerçants, permettant par ailleurs à tous de se déplacer de façon plus écologique.

Un fonds d'aide aux communes (FACIL Culture) de 20M d'€ est créé, pour soutenir des projets culturels sur le territoire. Les élus locaux, en première ligne du quotidien, seront ainsi soutenus pour réaliser les belles initiatives qui foisonnent dans la métropole. Près de 2M d'€ sont par ailleurs déployés au titre de la solidarité intercommunale : travaux de bâtiments municipaux (écoles, mairies, bibliothèques), caméras de vidéoprotection, installation de panneaux photovoltaïques... C'est utile et c'est concret !

Nous lançons un concours de maîtrise d'œuvre pour l'embellissement et la renaturation du Pont Boieldieu. Nous déployons enfin sur le front de la solidarité des mesures fortes : 15 000 € à l'association Rouen Sotteville Action Locale d'Initiative pour l'Emploi (ROSALIE) dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée, et soutien à SOS Méditerranée... La Métropole mobilise ses leviers de solidarité à pleine puissance.

On se bat, on ne lâche rien. »

Mobilités d'avenir : la Métropole Rouen Normandie adopte son Plan de mobilité 2035

Le Plan de Mobilité 2035 (PDM) définit les principes d'organisation de la mobilité, des personnes comme des marchandises, sur le territoire de la Métropole et en lien avec les collectivités limitrophes pour la prochaine décennie.

Révisé en concertation avec les citoyens et les acteurs de la mobilité, le projet de Plan de Mobilité de la Métropole Rouen Normandie fixe trois ambitions, avec un investissement prévu sur les mobilités à hauteur de +1 milliard d'euros d'ici à 2035.

L'essentiel du Plan de mobilité 2035

Pour atteindre les objectifs fixés de parts modales, de qualité de l'air, de consommation d'énergie, de lutte contre l'autosolisme et d'optimisation des coûts de mobilité, le projet de PDM propose un vaste programme d'actions, qui recoupent des thèmes variés comme le vélo, les transports en commun et le train, les espaces publics, la voiture et le stationnement, l'inclusion ou l'innovation.

- **« Pédalons plus, marchons plus »**

La priorité est de développer un réseau cyclable sécurisé et connecté sur l'ensemble du territoire (Réseau Express Vélo : 12 à 15 itinéraires, 200 km/Réseau Interconnecté Vélo : 100 à 250 km). Des services accompagnent et accompagneront le développement de ce réseau, offrant des possibilités :

- de location longue durée avec Lovélo et location de courte durée avec Lovélo Libre-Service,
- de stationnement (courte, moyenne, longue durée),
- de réparation pour les usagers
- d'intermodalité (train, transports collectifs urbains).

En prolongement, l'amélioration du fonctionnement des espaces publics et des connexions avec les autres modes permettra de rendre la marche plus attractive et accessible.

L'éducation à l'environnement viendra soutenir le changement des pratiques, en particulier à travers le Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE).

- **« Vers plus de 'gratuité' »**

Dans un contexte où les dépenses de transport représentent en moyenne 15 % du budget des ménages, le coût de la mobilité doit être interrogé : il en va de la liberté de se déplacer pour des personnes qui y renonceraient pour des questions financières, avec pour conséquence de renoncer également à un emploi ou à l'accès aux études ou à une formation. Etendre au maximum possible la 'gratuité' devient donc un enjeu essentiel. La Métropole a ainsi mis en place des mesures fortes : le samedi (septembre 2020), lors des pics de pollution (janvier 2022), pour l'accès au stade Diochon et à la patinoire de l'Île Lacroix (septembre 2023), à l'occasion des Fêtes Jeanne d'Arc (mai 2024) et pour les sorties scolaires réalisées avec les transports réguliers urbains pour les élèves et les accompagnants des écoles maternelles, primaires et des collèges (septembre 2024). Lors de ce conseil, la Métropole décide par ailleurs de la 'gratuité' certains jours de la Foire Saint-Romain et lors des fêtes de fin d'année (fin 2024).

- **« Nouveaux Tram(s) / TEOR(s) »**

De nouvelles lignes structurantes de transports en commun vont progressivement irriguer le territoire. Une étude interroge actuellement le devenir du réseau structurant (Tramway/TEOR/Fast), la faisabilité de portions urbaines de lignes de tram-train dans le cadre du projet ferroviaire de Service Express Régional Métropolitain (SERM) et la desserte de la nouvelle gare sur le site Saint-Sever. Ce sont potentiellement plusieurs nouvelles lignes de tramway ou de TEOR qui pourraient voir le jour dans les 15 années à venir.

- **« Le train comme mode urbain »**

Le projet de SERM vise à développer une offre ferroviaire comparable à celle d'un transport urbain. Il s'agit, d'une part, d'offrir une réelle alternative à l'automobile sur des trajets quotidiens, à l'échelle de la Métropole, mais également de son bassin de vie plus large et d'autre part, de contribuer à décarboner les transports. A plusieurs horizons de temps, pré et post Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), la possibilité de développer un réseau ambitieux sur les 5 branches de l'étoile ferroviaire rouennaise est actuellement à l'étude, incluant la réouverture aux voyageurs de la ligne vers Elbeuf desservant les communes ouest de la rive gauche (Petit et Grand Quevilly, Petit et Grand Couronne) et la création ou la réouverture de plusieurs haltes ferroviaires.

- **« Territoires »**

Il s'agit de construire un véritable réseau de mobilité avec les territoires limitrophes, en changeant d'échelle. Avec plus de 200 000 déplacements journaliers entre la Métropole Rouen Normandie et l'extérieur, des offres de mobilité plus globales et intégrées autour d'un maillage en Parkings relais (P+R) et en aires de covoiturages, de liaisons cyclables, de services de transports collectifs et de covoiturage doivent être renforcées.

- **« Achever la tête Nord du Pont Flaubert »**

A l'aune de la réalisation des accès définitifs de la tête sud du Pont Flaubert et du quartier Rouen Flaubert, il s'agit de prolonger la dynamique actuelle en bâtissant le devenir des mobilités sur la façade Ouest de Rouen. En lien avec les territoires adjacents et avec le projet, à initier, de réaménagement de la tête nord du pont Flaubert, il conviendra d'interroger le devenir de l'autoroute A150, dans sa capacité à accueillir des voies réservées aux covoitureurs, de nouvelles lignes de transport collectif rapides ou, dans le sens Rouen-Barentin, aux véhicules lents.

Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) : la Métropole réaffirme son soutien au projet et continue de financer les études

Le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) vise à doter progressivement les territoires de la vallée de la Seine de liaisons ferroviaires performantes sur les axes Paris - Mantes - Rouen Le Havre, Paris - Mantes - Évreux - Caen - Cherbourg, ainsi qu'entre Rouen - Evreux et Rouen Caen.

Le projet comprend la réalisation successive des sections de ligne nouvelle avec, en premier lieu, les sections Nanterre (Hauts-de-Seine) - Mantes-la-Jolie (Yvelines) et Rouen - Barentin, incluant la future gare de Rouen Saint-Sever, qui vont dans le sens de la désaturation des nœuds ferroviaires et de la séparation des flux (trains franciliens, trains normands) qui permettront d'améliorer les transports du quotidien.

L'étape actuelle d'études permettra de soumettre à enquête publique, avant 2027, un tracé pour les sections Nanterre - Mantes-la-Jolie, Rouen - Barentin et les orientations générales pour la future gare de Rouen Saint-Sever.

En Normandie, la création de la future gare de Saint-Sever à Rouen permettra d'accueillir plus de trains régionaux et péri-urbains à Rouen et rendra ainsi possible le doublement des fréquences, souhaité dans le cadre du développement du Service Express Régional Métropolitain (SERM), dans lequel la Métropole est pleinement engagée et qui est inscrit au projet de Plan De Mobilité 2035 (PDM) de la Métropole. Par ailleurs, la future gare de Rouen s'insère dans le projet Saint-Sever Nouvelle Gare.

Dans ce contexte, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, principales agglomérations normandes bénéficiant des sections prioritaires de la LNPN, sont invitées à participer au financement de la 3ème étape des études préalables à l'enquête d'utilité publique. Les étapes 1 et 2 des études préalables à l'enquête d'utilité publique de la LNPN ont été engagées en 2013 et financées par l'État et les Régions Normandie et Ile-de-France. Ainsi, l'étape 2, d'un montant de 23,8 millions €, est financée à 50 % par l'État, 33 % par la Région Normandie et 17 % par la Région Ile-de-France.

Pour les études d'étape 3, le budget estimatif est de 26 millions € à répartir entre l'État, les Régions Ile-de-France et Normandie, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole à raison de :

- 12 millions € pour l'État dans le cadre du CPIER Vallée de Seine 2023-2027,
- 6 millions € pour la Région Ile-de-France,
- 6 millions € pour la Région Normandie,
- 1 million € pour la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- 1 million € pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole approuve ce financement et réaffirme son soutien au projet hautement stratégique de LNPN.

Fret fluvial : projet d'aménagement d'une plateforme de distribution urbaine à partir du fleuve

Le transport fluvial est traditionnellement une solution adaptée au transport des marchandises pondéreuses et en vrac. La Métropole souhaite lui donner une place plus importante car il présente plusieurs avantages majeurs : il permet de minimiser les coûts sociaux du transport, de réduire la pollution atmosphérique et la congestion des routes dues au transport de marchandises.

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine (GPFMAS) poursuit une ambition de développement de la multimodalité, comme indiqué dans son Projet Stratégique 2020-2025 et prévoit ainsi la réalisation de plateformes de distribution urbaine au cœur de la Métropole Rouen Normandie, afin de permettre le développement de nouveaux services de logistique urbaine fluviale.

Le projet engagé est une plateforme de distribution urbaine au pied du pont Guillaume le Conquérant sur la rive droite de la Seine, à Rouen. Cette plateforme sera consacrée aux activités de manutention de colis légers et à leur distribution en mode doux. L'acheminement des marchandises sera réalisé depuis la périphérie de la Métropole avec des barges équipées d'une grue auto-déchargeante.

Ce site a fait partie des 34 sites retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement d'une logistique urbaine fluviale sur l'axe Seine, lancé le 7 avril 2022 et porté par la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie, le Havre Seine Métropole, Voies Navigables de France et le GPFMAS. Il a bénéficié du lancement d'Appels A Projets dont les résultats ont été communiqués fin 2023.

La société Urban Logistic Solutions (ULS) a été désignée lauréate pour occuper le quai Guillaume le Conquérant à compter de 2025, grâce à son projet de logistique urbaine fluvio-cyclable.

Les études, équipements et travaux pour cette plateforme consistent en l'aménagement d'une plateforme de logistique urbaine, dont renforcement des quais et installation de bornes de recharges électriques, avec une participation financière de la Métropole à hauteur de 400 000 € (40 % du coût du projet).

Les transports en commun seront ‘gratuits’ certains jours de la Foire Saint-Romain et les week-ends précédant les fêtes de fin d’année

Pour atteindre ses objectifs d’alternative à la voiture, de maintien du pouvoir d’achat, d’un accès facilité au commerce de centre-ville et aux grands événements festifs et sportifs, la Métropole a mis en œuvre différentes formes de gratuités partielles des transports en commun : le samedi (septembre 2020), lors des pics de pollution (janvier 2022), pour l’accès au stade Diochon et à la patinoire de l’Ile Lacroix (septembre 2023), à l’occasion des Fêtes Jeanne d’Arc (mai 2024) et pour les sorties scolaires réalisées avec les transports réguliers urbains pour les élèves et les accompagnants des écoles maternelles, primaires et des collèges (septembre 2024).

Pour accompagner et faciliter l’accès à des événements majeurs de notre territoire, la Métropole décide d’aller plus loin et de retenir la gratuité dès cette fin d’année 2024 :

- pour les mercredis, dimanches et jours fériés lors de la Foire St Romain.
- pour les dimanches de décembre précédant les fêtes de fin d’année.

FACIL Culture : 20 millions d’€ supplémentaires pour soutenir les investissements culturels communaux

La Métropole décide de créer un fonds d’aide dédié aux dépenses culturelles pour la période 2025-2028 : le FACIL Culture. La création de ce fonds avait été chiffrée dans la trajectoire budgétaire à l’horizon 2038 destinée à accompagner la candidature au titre de Capitale européenne de la culture 2028, même en cas de non-sélection.

Le FACIL Culture a vocation à soutenir les dépenses dédiées aux investissements culturels, dans le cadre d’une culture à l’ère des transitions. Le fonds est composé de deux enveloppes, de 10 millions d’euros chacune pour la période, portant ainsi le FACIL Culture à un total de 20 millions d’euros.

L’enveloppe A du FACIL Culture est un fonds de concours, destiné aux 71 communes membres de la Métropole. Il vise à soutenir les dépenses d’investissement au titre :

- des équipements culturels municipaux (construction, réhabilitation, rénovation),
- des aménagements intérieurs et investissements techniques, scéniques pérennes et structurants des équipements culturels,
- des dispositifs pérennes de valorisation du patrimoine et de médiation (signalétique...),
- des patrimoines communaux, mobiliers ou immobiliers, qu’ils soient protégés ou non,
- de l’acquisition de biens mobiliers à vocation culturelle (instruments de musique...).

Cette enveloppe de 10 millions d’euros se répartit entre chaque commune par nombre d’habitants. Cette enveloppe est cumulable avec d’autres fonds de concours destinés aux communes, tels que le FAA pour les communes de moins de 4 500 habitants et le FACIL.

L'enveloppe B du FACIL Culture est destinée à soutenir les investissements dans les équipements culturels attractifs du territoire métropolitain. A ce titre, les projets éligibles au financement de cette enveloppe sont :

- Certains projets inscrits au Contrat de Région 2023-2027
- Les projets identifiés d'intérêt métropolitain lors de la candidature Capitale européenne de la Culture 2028, selon les résultats des études menées, exception faite de la restauration de la Synagogue d'Elbeuf dont le projet est déjà identifié par la Métropole.

L'enveloppe B fait également l'objet d'une enveloppe fixée à 10 millions d'euros.

La Métropole lance un concours de maîtrise d'œuvre pour engager l'embellissement et l'apaisement du Pont Boieldieu

Le Conseil métropolitain a approuvé, en janvier 2022, le lancement de la seconde phase de l'opération Cœur de Métropole, qui comprend l'aménagement du pont Boieldieu.

Le projet d'aménagement paysager et artistique du pont Boieldieu a pour ambition de valoriser l'image du territoire métropolitain et de la ville de Rouen en proposant un geste architectural et paysager évoquant la nature. Il s'agit de créer un aménagement emblématique à l'échelle du territoire, très qualitatif, avec une esthétique faisant appel à l'évocation du végétal et recourant à l'utilisation de végétaux dans la mesure des possibilités liées à l'ouvrage d'art.

En outre, pour parfaire les continuités piétonnes et cyclables de la magistrale piétonne nord-sud, le carrefour rive droite à l'entrée du pont est intégré dans le périmètre d'intervention de la maîtrise d'œuvre.

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Offrir une image de modernité du territoire à travers un projet audacieux et innovant,
- Végétaliser de manière adaptée à l'ouvrage dans le prolongement du programme de renaturation de la ville pour créer de nouvelles continuités écologiques (trames),
- Réduire la place de la voiture sur le pont et gommer son aspect routier,
- Favoriser les modes actifs grâce à une continuité cyclable et piétonne rive droite et rive gauche notamment grâce à la reprise du carrefour rive droite en introduisant la culture de la priorité cyclable et piétonne,
- Créer un espace de convivialité qui donne envie de rester, de contempler la Seine et les côteaux du grand paysage rouennais,
- Créer un trait d'union, un espace de dialogue entre les deux rives de la Seine en évitant les ruptures urbaines et en renforçant les perspectives visuelles de part et d'autre de la Seine.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 750 000 € avec un objectif de réalisation pour l'Armada 2027. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 500 000 € et le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre est estimé à 150 000 €.

Conformément aux règles en la matière, le marché sera attribué à l'issue de la technique d'achat du concours restreint. Le concours se déroulera en deux phases :

- Une phase d'appel à candidatures : le jury aura la responsabilité de désigner les trois équipes candidates invitées à concourir

- Une phase de remise des offres à l'issue de laquelle le jury donnera un avis motivé sur l'équipe de maîtrise d'œuvre à retenir.

Territoires zéro chômeur de longue durée : 15 000 € à l'association Rouen Sotteville Action Locale d'Initiative pour l'Emploi (ROSALIE)

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) est une expérimentation territoriale novatrice qui vise à apporter une nouvelle réponse territoriale en faveur du droit à l'emploi. Des emplois sont créés au sein d'Entreprises dites à But d'Emploi (EBE) avec pour objectif de construire de nouvelles activités non concurrentielles sur le territoire défini. Ils se concrétisent dans l'embauche sans sélection de Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE), domiciliées depuis au moins 6 mois sur le territoire concerné.

En juin 2021, 3 territoires et 4 communes ont décidé de se lancer dans l'expérimentation TZCLD :

- Darnétal,
- Petit-Couronne,
- Rouen / Sotteville-lès-Rouen.

Les CCAS de Rouen et Sotteville-lès-Rouen sont identifiés pour apporter leur expertise en matière :

- de mobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée et de prise en considération des chômeurs qui ne figurent pas sur les listes de France Travail,
- d'identification des secteurs d'activités particulièrement touchés par le chômage de longue durée et de mobilisation des partenaires institutionnels des secteurs social et économique,
- d'accompagnement de ces personnes, majoritairement non suivies à ce jour, sur leur projet professionnel pour des emplois, correspondant dans ces territoires, à des besoins non couverts et de définir avec elles, une réorientation vers un dispositif approprié (emploi ou formation) et/ou une orientation vers l'EBE,
- de mise en place de l'EBE : anticipation de leur fonctionnement et élaboration des prévisionnels de développement.

L'association Rouen Sotteville Action Locale d'Initiative pour l'Emploi (ROSALIE) a été créée afin de porter l'Entreprise à But d'Emploi avec un objectif d'ouverture de l'EBE destinée à être conventionnée sur les territoires de Rouen et Sotteville-lès-Rouen. La Métropole décide d'accorder une subvention de 15 000 € à l'EBE « ROSALIE » afin d'aider à l'investissement nécessaire au déploiement des activités utiles aux territoires de Rouen et Sotteville-lès-Rouen : achats de matériels liés aux activités (véhicules utilitaires, machines à coudre, outillage...) ou toute aide à l'investissement permettant le déploiement de ces activités.

La Métropole Rouen Normandie s'engage aux côtés de SOS Méditerranée

En 2021, le Conseil métropolitain a adopté sa stratégie en matière de solidarité internationale en reposant sur 3 axes fondamentaux : la solidarité sanitaire et environnementale, l'aide d'urgence internationale, la lutte contre les discriminations et les inégalités.

La Métropole apporte son soutien à des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. L'aide d'urgence a permis ainsi de soutenir les actions en 2023 au Maroc, en Libye, en Turquie et en Syrie, en Ukraine en 2022, en Haïti en 2021. La Métropole a maintenu de manière constante son soutien pour les actions d'accès à l'eau et à l'assainissement que cela soit à Madagascar, au Sénégal, au Burkina-Faso, en Ethiopie. Elle a également développé un dispositif d'Appel A Projets annuel de Solidarité Internationale auprès du tissu associatif de son territoire pour soutenir les initiatives se déroulant dans de nombreux pays : au Bénin, au Cap Vert, à Haïti, à Madagascar, au Maroc, au Sénégal, au Togo.

La Métropole a été sollicitée par l'association SOS Méditerranée pour apporter son soutien financier au sauvetage des femmes, des hommes et des enfants en détresse en mer Méditerranée, permettant ainsi à la Métropole d'intégrer la plateforme des collectivités solidaires et de signer la charte d'adhésion à cette plateforme. La Métropole décide de répondre favorablement à cette demande qui s'inscrit pleinement dans sa stratégie de solidarité internationale.

Présentation de l'action et de l'association

SOS Méditerranée procède au sauvetage des personnes en danger et les met en sécurité à bord de son navire l'Ocean Viking. L'opération de sauvetage est considérée comme terminée au moment où les personnes secourues ont été débarquées en lieu sûr, c'est-à-dire un lieu où leurs besoins élémentaires sont satisfaits et où leur intégrité, leur dignité et leurs droits fondamentaux sont respectés.

Depuis 2016, c'est ainsi que 40 349 personnes ont pu être secourues dont 2 299 personnes en 2023.

La plateforme des collectivités solidaires

En 2021, l'association SOS Méditerranée a lancé un projet de plateforme réunissant l'ensemble des collectivités territoriales françaises et européennes désireuses de soutenir sa mission. Réunies au sein de la « Plateforme des collectivités solidaires », 104 collectivités territoriales françaises ont apporté leur soutien moral et financier à SOS Méditerranée en 2023. Leur contribution a dépassé 1,2 M €, soit 9 % des ressources de l'association.

La Métropole décide d'intégrer la plateforme des collectivités solidaires, de signer la Charte de SOS Méditerranée, et de procéder au versement d'une subvention de 12 000 euros au titre de 2024 à l'association.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes à hauteur d'environ 2 millions d'euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Bardouville**
 - Installation d'une pompe à chaleur à la salle polyvalente (FAA : 7 642,00 €)
- **Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen**
 - Installation de LEDS (FAA : 2 900,40 €)
 - Ravalement des façades de la salle polyvalente (FAA : 8 007,15 €)
- **La Neuville-Chant-d'Oisel**
 - Programme de remplacement du sol de l'École maternelle « L'Oiseau de Feu » (FAA : 6 392,64 €)
- Programme de remplacement des portes de la salle polyvalente « Guy de Maupassant » (FAA : 4 781,58 €)
- Programme de rénovation énergétique École élémentaire Georges Brassens : remplacement des fenêtres (FAA : 3 675,28 €)
- Programme Ajout de dalles acoustiques au Restaurant scolaire/ALSH (FAA : 5 827,50 €)
- Programme Réhabilitation classe bleue École maternelle « L'Oiseau de Feu » (FAA : 3 992,78 €)

- **Roncherolles-sur-le-Vivier**
 - Travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire (FAA : 3 161,43 €)
 - Travaux d'isolation extérieure et rénovation intérieure dans un logement communal (FACIL : 15 464,07 €)
 - Travaux de végétalisation de la cour des écoles (FACIL : 25 648,67 €)
- **Saint-Pierre-de-Manneville**
 - Amélioration du restaurant scolaire (FAA : 10 000,62 €)
- **Amfreville-la-Mivoie**
 - Travaux sol - complexe sportif « Robert TALBOT » (FAA : 19 674,00 €)
- **Hénuville**
 - Eclairage LED Mairie et Maison des Associations (FAA : 1 976,29 €)
 - Réfection et réparation du mobilier de l'église, stalle nord et retable nord (FAA : 2 012,50 €)
 - Installation d'un columbarium (FAA : 2 273,12 € / FACIL : 2 273,12 €)
 - Réfection de la toiture de l'église (FACIL : 1 541,31 €)
 - Reprise matérielle de concessions (FACIL : 3 850,01 €)
 - Réhabilitation du court extérieur de tennis (FACIL : 4 848,45 €)
- **Jumièges**
 - Pose de mains courantes – entrée de la mairie (FAA : 988,55 €)
- **Quevillon**
 - Travaux d'économie d'énergie et de restauration de la salle polyvalente « la Grange de Belaître » (FAA : 14 402,41 € / FACIL : 36 062,59 €)
- **Saint-Aubin-Celloville**
 - Réfection de sols de l'école maternelle et de la salle des fêtes (FACIL : 6 341,19 € + FACIL : 2 158,81 €)
- **Saint-Léger-du-Bourg-Denis**
 - Mise en conformité de l'ADHAP de la maison des enfants (FAA : 9 389,00 €)
- **Sotteville-sous-le-Val**
 - Réfection complète de l'escalier et du cheminement Saint BAUDELE (FAA : 7 654,75 € / FACIL : 7 654,75 €)
- **Bonsecours**
 - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (FACIL : 20 474,23 €)

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61

- **Darnétal**
 - Remplacement des fenêtres et portes en bois de l'Hôtel de ville (demande complémentaire) (FACIL : 102 186,88 €)
 - Rénovation de la toiture du bâtiment CAP LONGPAON (FACIL : 112 500,30 €)
 - Aménagement et isolation de la salle du Conseil Municipal (FACIL : 14 482,28 €)
 - Réhabilitation de la maison DAMAMME en Centre social (FACIL : 200 793,48 €)
 - Mise aux normes des éclairages, systèmes de projecteurs à LED (FACIL : 22 349,14 €)
 - Aménagement d'un local de stockage des carburants et matériels d'entretien (FACIL : 3 573,60 €)
- **Elbeuf-sur-Seine**
 - Installation pompes à chaleur - gymnases Saint Cyr et Brassens (FACIL : 61 183,50 €)
- **Déville-lès-Rouen**
 - Réhabilitation d'une école (FACIL : 61 937,68 €)
- **Grand-Quevilly**
 - Réaménagement du Parc de la Roseraie / phase 1 : rénovation des ouvrages hydrauliques (FACIL : 292 897,94 €)
 - Renaturation de la cour de l'école élémentaire Maryse Bastié (FACIL : 31 796,00 €)
- **Rouen**
 - Rénovation thermique et énergétique de l'école Balzac - Bâtiment Dévé (FACIL : 146 873,94 €)
 - Rénovation thermique et énergétique de l'école Jules Ferry (FACIL : 172 223,00 €)
 - Réfection de la toiture et isolation de l'école Maurice Nibelle (FACIL : 107 010,00 €)
 - Renouvellement de la flotte de véhicules et d'engin vers l'électrique - phase 4 (FACIL : 215 954,50 €)
 - Extension du stade Irène Hermet (FACIL : 76 860,50 €)
- **Sahurs**
 - Pose de pompes à circulation dans la chaufferie du restaurant scolaire (FACIL : 3 022,50 €)
 - Isolation thermique de la structure d'accueil « Anim' en Seine » (FACIL : 6 007,36 €)
- **Grand-Couronne**
 - Raccordement à la fibre de divers lieux de la commune (FACIL : 7 330,85 €)
 - Rénovation de la voûte sous clocher de l'église Saint-Martin (FACIL : 12 338,34 €)
 - Rénovation local communal et mise aux normes (FACIL : 11 044,50 €)
 - Travaux groupe scolaire Pablo Picasso et création d'une rampe d'accès PMR école Ferdinand Buisson (FACIL : 16 473,25 €)
 - Achat d'un véhicule électrique (FACIL : 12 235,23 €)
- **La Bouille**
 - Aménagement du cimetière de La Bouille (demande complémentaire) (FACIL : 2 466,37 €)
 - Développement de la vidéoprotection et travaux toiture mairie (FACIL : 1 810,50 €)